



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Emploi, qualification et revenus du travail »**

Réunion du 12 avril 2019

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

Enquête statistique sur les assistants familiaux

1. Titre

Intitulé de l'enquête * :

Enquête statistique sur les assistants familiaux

2. Statut de l'enquête

Initiative :

Enquête d'initiative nationale ou régionale

Contenu du questionnaire :

Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée :

Individu ou ménage

Champ statistique couvert :

L'enquête concerne l'ensemble des personnes ayant effectivement exercé une activité d'assistant familial dans les 12 mois précédents la date de l'enquête.

Ces professionnels accueillent à leur domicile, de façon permanente, des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance. Cette profession est repérée au sein de la catégorie socio-professionnelle « 563A : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil », qui ne lui est cependant pas propre. L'enquête couvrira à la fois les assistants familiaux employés par un conseil départemental (environ 90 % d'entre eux) et ceux employés par un service de placement associatif.

On estime le nombre total d'assistants familiaux à environ 40 000 (en France métropolitaine).

Pour des raisons budgétaires, l'enquête ne couvrira pas les DOM.

Champ géographique :

L'enquête couvrira la France métropolitaine

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s) :

URL de consultation du questionnaire :

Objectifs :

L'enquête a pour objectif de mieux connaître la profession d'assistant familial : profils, parcours, motivations et conditions de travail.

En 2016, la Drees a fait réaliser une enquête qualitative sur les conditions d'exercice des assistants familiaux, en s'intéressant notamment à leur positionnement complexe, aux obstacles à leur professionnalisation ou encore à la reconnaissance et l'attractivité de la profession. En s'appuyant sur ces premiers éléments, l'enquête statistique prévue pour 2020 auprès d'un échantillon représentatif d'assistants familiaux abordera plusieurs thèmes décrits ci-après.

Thèmes du (ou des) questionnaires :

L'enquête abordera les thèmes suivants :

- leur profil sociodémographique,
- leur trajectoire professionnelle, la genèse de leur projet (leurs motivations notamment), leurs perspectives,
- l'entrée dans la profession : la procédure d'agrément, de recrutement puis de formation,
- l'accueil familial au quotidien et les conditions de travail : profil des enfants accueillis et durée des placements, emploi du temps, rémunérations, congés, temps de repos, et plus généralement satisfaction au travail, articulation vie privée/vie professionnelle,
- leur posture vis-à-vis des enfants accueillis et leur place dans la famille d'accueil,
- la relation aux familles des enfants accueillis
- leur positionnement par rapport aux autres travailleurs sociaux du département (ou du service de placement associatif),
- ou encore les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur exercice professionnel.

Historique :

Il s'agit d'une enquête nouvelle.

Sa réédition n'est pour le moment pas programmée.

Faits marquants précédentes éditions :

Sans objet

Concertation :

En amont du projet, les principaux partenaires de la Drees (Direction générale de la cohésion sociale, Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, Conseil national de la protection de l'enfance, Observatoire national de la protection de l'enfance, Observatoire national de l'action sociale décentralisée, l'Assemblée des départements de France, l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles, le Défenseur des droits ...) ont été consultés afin de recueillir leur avis sur l'opportunité de réaliser une telle enquête et leurs attentes.

Des représentants des assistants familiaux (FNAF -Fédération Nationale des assistants familiaux- et UNFNAFAAM - Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels-) et des associations de placement familial (ANPF) ont été consultés dans un deuxième temps, afin de leur présenter le projet d'enquête, de recueillir leur avis sur son opportunité, son organisation et les thèmes qu'elle abordera. Dans les trois cas, un accueil très favorable a été fait à l'enquête, et ces trois fédérations et associations ont accepté de nous soutenir dans cette démarche.

Origine de la demande :

Avec 75 000 enfants accueillis chaque année, l'accueil familial est le premier mode d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le nombre d'assistants familiaux en activité est de l'ordre de 40 000. Leur profil et leur activité ont fait l'objet de peu d'études à ce jour, et en particulier d'aucune enquête quantitative de la statistique publique. Leur statut a par ailleurs été largement réformé par la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux : révision des conditions d'agrément, encadrement plus précis des conditions de travail, de la rémunération ou encore de la formation (avec notamment la création du diplôme d'état d'assistant familial). Le manque de reconnaissance de la profession, le vieillissement supposé de ses membres et les difficultés de recrutement évoquées par certains conseils départementaux appellent à la réalisation d'un bilan complet sur le profil des professionnels, leurs conditions de travail, leurs parcours et motivations afin d'objectiver les difficultés actuelles et à venir et d'alimenter la réflexion sur les leviers possibles pour y remédier.

Place dans un dispositif statistique :

Il existe peu de sources statistiques fournissant des informations sur les assistants familiaux.

L'enquête Aide sociale de la Drees auprès des Conseils départementaux fournit chaque année des données agrégées sur le nombre total d'assistants familiaux agréés et salariés par le Conseil départemental. Elle renseigne également sur le nombre total d'enfants confiés à une famille d'accueil dans chaque département.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a réalisé en 2013 une enquête auprès des 101 Conseils départementaux sur l'accueil familial. Cette enquête fournit quelques données agrégées sur le nombre d'assistants familiaux agréés en 2012, la part de ceux employés par les départements et par un service de placement associatif, ainsi que des éléments sur les pratiques du

Conseil départemental en termes d'organisation de l'accueil familial, de recrutement, de suivi, etc....

Par ailleurs, l'enquête annuelle de la Drees sur les écoles de formations aux professions sanitaires et sociales (dite enquête « Ecoles ») donne quelques informations individuelles sur les personnes ayant obtenu le diplôme d'Etat d'assistant familial depuis la création de ce diplôme en 2006.

D'autres enquêtes statistiques sont mobilisables en théorie pour étudier l'activité, les conditions de travail ou encore la démographie de cette profession : le recensement de la population (RP), l'enquête emploi en continu (EEC), ou encore les DADS et SIASP. Sur le thème des assistants familiaux, le problème commun à toutes ces sources est celui du ciblage des professionnels étudiés. En effet, assistants familiaux et assistants maternels sont regroupés dans la même PCS de niveau 4 (563A : « Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil »), si bien qu'il est difficile de les isoler et de les étudier. Leur relatif faible nombre est par ailleurs une difficulté supplémentaire pour constituer un sous-échantillon représentatif dans ces bases de données généralistes.

Extensions géographiques :

Des extensions départementales sont envisagées, pour les départements qui seraient intéressés par des résultats représentatifs à leur échelle et prêts à financer l'exercice.

Utilisateurs :

La Drees sera le premier utilisateur des résultats de l'enquête, avec comme principal objectif d'alimenter le débat public.

Les autres utilisateurs institutionnels concernés par les résultats de cette enquête seront : le ministère des Solidarités (et notamment la Direction générale de la Cohésion sociale DGCS), ainsi que les Conseils départementaux qui sont les principaux employeurs des assistants familiaux et qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance.

En outre, les utilisateurs potentiels de ces résultats sont l'Observatoire nationale de la protection de l'enfance (ONPE), et enfin les chercheurs travaillant sur ces thèmes.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête :

Ponctuelle ou pluri-annuelle

Période de collecte :

Test de collecte au 4ème trimestre 2019

Collecte au 2ème semestre 2020 (celle-ci est prévue pour durer 3 mois et demi)

Mode de collecte :

L'enquête sera réalisée en face à face au domicile de la personne enquêtée.

L'échantillon sera tiré dans le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et dans la déclaration sociale nominative (DSN).

Un enrichissement de l'enquête par ces deux sources est prévu, de même qu'un appariement aux données des millésimes suivants.

Comitologie :

Un comité de pilotage, présidé par la Drees, est en cours de constitution. Il réunira la Direction Générale de la cohésion Sociale (DGCS), des représentations de l'administration des Conseils départementaux mandatés par l'association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles (ANDASS) et par l'Association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille (ANDEF), de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), des représentants des assistants familiaux (FNAF et UNFNFAAM) et des associations de placement familial (ANPF), ainsi que de quelques chercheurs spécialistes du domaine.

Contraintes pour l'enquête :

L'entretien ne devrait pas dépasser 1 heure.

L'enquête ne présentera pas de caractère obligatoire. L'enquête s'intéressera aux motivations des professionnels, aux difficultés qu'ils rencontrent, à leurs revenus. La profession d'assistant familial a cette spécificité de mêler par définition vie familiale et vie professionnelle. L'enquête tentera d'aborder cet aspect, et notamment la place de la famille de l'assistant familial dans le choix de la profession et son quotidien.

Coût de l'enquête :

Les moyens internes consisteront en un cadre A entre le 2ème semestre 2018 et le 1er semestre 2021 correspondant à la conception et au suivi de l'enquête (0,5 ETP au second semestre 2018, 0,75 ETP en 2019, 0,7 ETP en 2020), à l'exploitation des données et à la publication des résultats de l'enquête (0,7 ETP en 2021).

La Drees sous-traitera la collecte à un prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché public. Il sera chargé de capiser le questionnaire, de recruter les enquêteurs, d'organiser les formations, d'assurer la collecte et son suivi, de contrôler les réponses, et de transmettre un fichier final de données.

Les coûts externes sont évalués à 500 000 euros pour l'ensemble de la prestation (sous l'hypothèse de 2 500 entretiens réalisés), dont environ 30 000 euros pour le test de l'enquête.

Organisme collecteur :

La Drees est maîtrise d'œuvre, mais sous-traite la collecte à un service prestataire.

Plan de sondage :

L'unité enquêtée est l'assistant familial.

L'enquête interrogera un échantillon compris entre 1 500 et 2 500 assistants familiaux. Sa taille sera précisée lorsque le budget dégagé pour l'enquête sera plus précisément connu (selon le montant des financements versés par des partenaires extérieurs notamment).

En premier lieu, une base de sondage va être constituée à partir de SIASP et de la DSN, en croisant les informations sur la PCS, des filtres sur le libellé en clair de la profession, et l'employeur (Conseils départementaux, métropole de Lyon et collectivité unique de Corse, liste d'établissements associatifs de placement familial). Nos premiers travaux nous indiquent que cette base de sondage devrait être constituée d'environ 40 000 professionnels, employés par une collectivité territoriale dans 90 % des cas, et par une association dans 10 % des cas.

Une typologie des départements sera tout d'abord réalisée, afin de définir des strates différenciant les collectivités au regard de leurs caractéristiques et de leur organisation de l'Aide sociale à l'enfance, et plus particulièrement de l'accueil familial. Des départements seront ensuite sélectionnés aléatoirement au sein de chaque strate. Au final, une trentaine de départements seront retenus (unité primaire).

Puis, les assistants familiaux (unités enquêtées) seront sélectionnés, avec des probabilités d'inclusions proportionnelles à la taille de l'unité primaire, et différentes selon qu'ils sont employés dans le secteur public ou privé (unités secondaires).

Un partage des poids sera réalisé pour prendre en compte les assistants familiaux employés par plusieurs employeurs (publics et privés).

Taille de l'échantillon :

2000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal :

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Autres services producteurs :

Partenariat :

Date prévisionnelle de la première publication :

Fin du 1er semestre 2021